

CONVOCAATION

Séance du conseil communal n° 2022/02

Conformément à l'article 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, les membres du conseil communal sont priés de bien vouloir assister à la prochaine séance du conseil communal, qui aura lieu le

vendredi 25 février 2022 à 14.00 heures

au **foyer du centre multifonctionnel CELO à Hesperange**, 476, route de Thionville, pour délibérer sur les points suivants de l'ordre du jour :

Séance publique

1. Désignation d'un local pour les réunions du conseil communal ;

Séance à huis clos

2. Personnel – nomination d'un fonctionnaire communal dans le groupe de traitement A2, sous-groupe administratif ;

Séance publique

3. Urbanisme : propositions de modifications ponctuelles du plan d'aménagement général – saisine du conseil communal ;
4. Propriétés immobilières :
 - a) Approbation de compromis ;
 - b) Approbation de contrats de bail ;
 - c) Approbation de contrats de mise à disposition et d'utilisation d'un logement ;
5. Approbation de titres de recettes ;
6. Approbation de conventions ;
7. Approbation de quêtes ;
8. Règlement général de la circulation - modifications à durée déterminée ;
9. Approbation de subventions extraordinaires ;
10. Questions émanant des conseillers ;
11. Divers : affaires courantes et communications.



Le séance aura lieu sous le régime CovidCheck.

Convoqué à Hesperange, le 17 février 2022.

Le collège des bourgmestre et échevins.